Affaire Philippe et Vanier : une secte protégée en haut lieu

par

Xavier Charpe et Christian Terras

Golias 24 février 2023

URL: https://www.golias-editions.fr/2023/02/24/affaire-philippe-et-vanier-une-secte-protegee-en-haut-lieu/

La découverte des agissements des frères Thomas et Marie-Dominique Philippe, et de leur disciple et complice Jean Vanier, a dû faire pour certains l'effet d'une bombe. Condamnés par Rome en 1956 et 1957, ils ont pu continuer à abuser de femmes au nom de l'union mystique de Jésus avec sa mère. Après les deux enquêtes conduites par l'Arche et par l'ordre des dominicains1, l'affaire éclate dans toute son ampleur : son côté systémique, la volonté de tenir secret les pratiques d'un cercle d'initiés, les « parfaits », l'effroyable théorisation théologique de pratiques perverses et dévoyées, l'emprise psychique et la manipulation spirituelle des plus faibles. On est dans le blasphème : « Tu n'invoqueras pas faussement le Nom de Dieu. » On ne peut qu'être frappé par l'ampleur de la pratique et son côté organisé. La duplicité et son caractère calculé font penser aux pires

pratiques politiques. Ne parlons pas de la mariologie dévergondée.

L'affaire était en première page de La Croix du 31 janvier 2023. Elle le mérite par sa portée et son caractère effroyable. Le titre, « Une secte secrète cachée au cœur de l'Eglise », n'est pas faux. Tous les mots sont justes : « secte », « cachée », « secrète », à savoir volontairement cachée « au cœur de l'Eglise ». La secte n'a pas seulement opéré sur des périphéries, à Trosly et à l'Arche, à l'Eau Vive, au monastère de la Sainte-Croix, à deux pas du Saulchoir, et chez les Frères de Saint-Jean, elle s'est en partie tramée à Rome, et elle touche le cœur de l'Eglise

Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une secte qui se dérobait à tout contrôle, mais d'une secte protégée. C'est bien là le plus grave de l'affaire. On ne peut parler d'une simple affaire d'omerta et de silence honteux, qu'il faudrait cacher au public, particulièrement au public chrétien... Des affaires douteuses, parfois très graves, portent atteinte à des personnes, les blessent gravement et mettent à mal la prétendue respectabilité de l'Eglise. La défense de l'Institution passe avant la défense des victimes et leur protection. On l'a déjà vu avec l'affaire Preynat : la secte a été protégée et en haut lieu. Il faut donc poser la question :

« Pourquoi cette protection ? »

La pointe de l'affaire, ce n'est pas une bande de tordus, mais pourquoi ils ont été protégés. L'histoire remonte à loin, et son enjeu théologique est de la plus extrême gravité. Sans remonter à l'encyclique Quanta cura et au Syllabus - que de prêtres et de théologiens ont été contraints de prêter le

« serment antimoderniste », au mépris du cri de leur conscience - il faut au moins remonter aux années 1920-1930, à l'affaire du Saulchoir, le centre d'études des dominicains. D'un côté, il y a le cardinal Lemercier, les toulousains et romains d'un thomisme figé, prétendument intouchable et garant de l'orthodoxie. De l'autre, l'école du Saulchoir, à la suite de Gardeil l'ancien, et du frère Marie-Dominique Chenu qui édite en 1937 la conférence qu'il a donnée: « Une école de théologie: Le Saulchoir ». Il décrit la manière de cette « école » de faire de la théologie et de lire Thomas d'Aguin. En 1938, le livre est retiré du commerce. En 1942 il est mis à l'index. (...) Xavier Charpe et Christian Terras - Pour aller plus loin : 757. Golias Hebdo n° 757 (Fichier pdf)

Articles similaires